

ILLE de SAINT BRIAC SUR MER
18, rue de la Mairie
35800 SAINT BRIAC SUR MER
Tél. 02 99 88 32 34 – Fax. 02 99 88 39 35

CONSEIL MUNICIPAL
du 8 août 2023

Date de la convocation : 20 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 8 du mois d'août à 18 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Briac sur Mer
Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mr Philippe FOURNEYRON, Mme Delphine SCHIMPF, Mr Bernard LALOUX, Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC, Mr Christophe RICOUR, Mme Ginette JEGU, Mr Didier GRASER, Mr François-Régis SIRJACQ, Mme Natalie DOAT CHARPENTIER, Mr Jean-Christophe PEAN, Mr Emmanuel HOUDEAU, Mme Emmanuelle OLLIVIER HUBLLOT, Mme Eugénie FRAIKIN, Mr Bruno VOYER, Mme Delphine JOREL

Absents excusés : 4

Mme Isabelle LE FERREC a donné procuration à Mr François-Régis SIRJACQ
Mr Valéry LAMOURE a donné procuration à Mr Philippe FOURNEYRON
Mme Sarah GERBOUT a donné procuration à Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC
Mme Emilie LEVEQUE a donné procuration à Mme Emmanuelle HUBLLOT,

Mme Emmanuelle HUBLLOT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents ou représentés : 19
Nombre de votants : 19

2023-69 FINANCES PUBLIQUES – DIVERS – TARIFS – CANTINE ET GARDERIE 2023/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte rendu de la commission enfance et jeunesse et du conseil d'exploitation du restaurant scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs de la cantine scolaire et des services de garderie. Depuis le 1^{er} septembre 2021 les tarifs prennent en compte les revenus des familles. Il est proposé pour l'année scolaire 2023/2024 une augmentation des tarifs de 7 % pour permettre, dans un contexte d'inflation, la fourniture de repas de qualité qui respecteront nos engagements de privilégier le frais, le local et le bio, ainsi qu'un encadrement de qualité.

		Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} septembre 2023
Repas	QF 0 à 1000*	1 €	1 €
	QF 1001 à 1299	3.15 €	3.35 €
	QF > 1300	3.70 €	3.95 €
	Non réservé	4.25 €	4.55 €
	Repas adulte	5.00 €	5.00 €

*Tarif à 1euro soutenu par l'Etat

Mercredi après midi sans repas/avec goûter						
	2022/2023		2023/2024			
	1er enfant	2ème enfant et plus	1er enfant	2ème enfant et plus	Hors commune /scolarisé à st Briac / 1er enfant	Hors commune /scolarisé à st Briac / 2ème enfant et plus
QF 0 à 599	1,00 €	0,50 €	1,15 €	0,60 €	1,15 €	0,60 €
QF 600 à 799	2,00 €	1,00 €	2,15 €	1,15 €	2,15 €	1,15 €
QF 800 à 999	3,00 €	1,50 €	3,25 €	1,75 €	3,25 €	1,75 €
QF 1000 à 1299	4,00 €	2,00 €	4,35 €	2,95 €	4,35 €	2,95 €
QF > 1300	5,00 €	2,50 €	5,45 €	2,95 €	5,45 €	2,95 €
Sorties	3,00 €	3,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €

ALSH		2022/2023		2023/2024			
		1er enfant	2ème enfant et plus	1er enfant	2ème enfant et plus	Hors commune /scolarisé à st Briac / 1er enfant	Hors commune /scolarisé à st Briac / 2ème enfant et plus
Tarifs par tranche matin (de 7h30 à 8h30) soir avec goûter (de 16h30 à 17h30) soir (de 17h31 à 18h45)	QF 0 à 599	0,60 €	0,30 €	0,65 €	0,35 €	0,65 €	0,35 €
	QF 600 à 799	0,80 €	0,40 €	0,90 €	0,50 €	0,90 €	0,50 €
	QF 800 à 999	1,00 €	0,50 €	1,10 €	0,60 €	1,10 €	0,60 €
	QF 1000 à 1299	1,20 €	0,60 €	1,30 €	0,70 €	1,30 €	0,70 €
	QF > 1300	1,40 €	0,60 €	1,50 €	0,75 €	1,50 €	0,75 €
Supplément dépassement d'horaire après 18h45		5,00 €	5,00 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte les tarifs ci-dessus

Dit que la recette est imputée sur le budget principal de la commune (compte 7067)

Saint-Briac, le 8 août 2023,
Le Maire,
Philippe FOURNEYRON

